



RAPPORT DE STAGE D'OBSERVATION 1ere année.

Effectué à :
L'office National
De l'Eau Potable

Réalisé par :



SOMMAIRE

Remerciements	3
Avant propos.....	4
Introduction.....	5

Chapitre I : Présentation de l'ONEP

- 1) Fiche d'Identification de l'ONEP
- 2) Historique de l'ONEP
- 3) Organigramme de l'ONEP
- 4) Les Missions de l'ONEP

Chapitre II : Présentation de l'agence comptable

- 1) Introduction
- 2) Organigramme de l'AC
- 3) Ses Missions
 - A- les tâches de contrôle
 - a- le contrôle budgétaire
 - b- le contrôle de conformité
 - c- le contrôle de régularité
 - B- les types de rejets effectués par l'agence comptable

Chapitre III : tâches effectuées

CONCLUSION



REMERCIEMENTS

Il est d'un devoir moral tout homme doit être reconnaissant du service qu'on lui a rendu.

A cet égard, je tiens à remercier tous mes enseignants, qui, durant ces deux années, m'ont appris le sens du professionnalisme et qui ont déployés pour ce faire des efforts inconditionnels afin de m'assurer une formation satisfaisante.

Je tiens également à remercier, tout le personnel exerçant au sien de (l'office national de l'eau potable) qui m'ont si bien accueillie et encadrée durant la réalisation de ce rapport.

Enfin, un grand et chaleureux Merci à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'accomplissement de ce travail et qui se reconnaîtront.



AVANT-PROPOS

Dans le monde du travail, c'est la compétence et l'expérience pratique qui permettent au diplômé de se distinguer par rapport aux autres candidats. En effet, le souci de compétitivité et de qualité recherchée par l'entrepreneur, fait que celui-ci chercherait la personne dont le profil lui confère l'opportunité de contribuer efficacement à la réalisation de ces objectifs.

Conscient de ce défi, et afin d'assurer à ses lauréats une formation répondant aux besoins du marché de l'emploi, l'Ecole Supérieure Internationale de Gestion a prévu, dans son cursus, des stages obligatoires de conception en fin d'étude. Il est évident que le stage constitue un moyen efficace pour une formation riche et solide, mais il faut bien choisir la société accueillante et gérer au mieux le déroulement de son stage.

Le choix de l'ONEP pour passer mon stage, dont l'objectif est de me familiariser avec le monde de l'entreprise et d'en prendre une vision assez claire, était motivé par deux raisons majeures : la bonne organisation de la société, et la nature de celle-ci : la pluralité des services et l'information plus aisée, et un champ de recherche plus vaste.



INTRODUCTION

Les activités de l'O.F.P.P.T sont devenues le maître d'œuvre de la réforme . les moyens humains et matériels sont renforcés pour mettre en application les nouvelles orientations arrêtées pour ce secteur, les efforts en permis la mise au point d'un système relativement homogène puis qu'il offre de formations qui doivent également se renforcer par une période de stage.

Cette période est d'une importance utilité car elle donne une nouvelle reforme à la formation ainsi à l'esprit du stagiaire, des nouvelles aspirations et les prépare à agir de ses responsabilité.

Dans ce cadre j'ai effectué un stage d'un mois à l'office national de l'eau potable (ONEP) et tout précisément à l'agence comptable qui est constituée de deux divisions la division fonctionnement et la division équipement dans cette dernière j'ai pu appliquer ma formation en secrétariat et approfondir mes connaissances dans le domaine.



CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ONEP

1. FICE D'IDENTIFICATION

- Raison Sociale : Office Nationale de l'Eau Potable.
- Forme Juridique : Etablissement public à caractère industriel et commercial.
- Capital : 7.520.000.000 DH.
- Adresse : Station de Traitement, Avenue Oued Akrach – B.P. Rabat-Chellah
10002-Rabat, Maroc.
- Tél : 037 75 96 00 (12 lignes groupées).
- Fax : 037 75 91 06.
- Site Web: www.onep.ma
- E-mail : onepbo@mtds.com
- L'effectif : par catégorie à fin 2002.

Cadres supérieurs	Maîtrise	Exécution	Total
868	1 883	3 819	6 570

- Volume de production : 672 millions de m³.
- Volume de la vente de l'eau : 609 millions de m³
- Répartition par clients : - 15 régions de distribution +Rédal+Lydec+Amendis
77%



1. HISTORIQUE

Jusqu'à la fin des années soixante, la distribution de l'eau potable était assurée par la Régie des Exploitations Industrielles (REI) et la Société de Distribution d'Eau et d'Electricité (SMD) et souvent effectuée à partir des ressources locales.

L'Alimentation en Eau Potable (AEP) ne couvrait alors que les villes nouvelles et quelques résidences de la médina.

En milieu rural, l'approvisionnement en eau n'était assuré que par des moyens traditionnels. Ainsi, avec la création de certaines régies de distributions en 1960 le besoin en eau potable de la population située sur la cote atlantique entre Kenitra et Safi au début des années soixante, fait apparaître la nécessité d'une planification à long terme pour répondre aux besoins présents et futurs de cette région.

Progressivement, cette approche tend à être étendue à tout le pays. Les pouvoirs publics ont procédé à la création d'un établissement public en l'occurrence ONEP qui a succédé à la REI en Août 1972, dont la mission principale est la production et adduction de l'eau potable.

Toutefois, la sécheresse qui a affecté le pays durant les premières années de la décennie quatre-vingt, tout en mettant en relief l'efficacité des structures mises en place dans le secteur, a dévoilé les lacunes des réseaux de certaines grandes agglomérations, la faiblesse du service dans les petites villes et la quasi-absence d'un tel service dans le milieu rural.

3. ORGANNIGRAMME



4. MISSIONS

Dans l'exercice de ses fonctions, l'ONEP se charge des activités particulières suivantes :

1. ADDUCTIONS REGIONALES

En vue d'alimenter le maximum possible population, une grande opération d'alimenter également le monde rural dispersé avoisinant les adductions et les installations d'eau potable. Des facilités de règlement ont été accordées aux populations pour l'accès à l'eau potable en milieu rural, et une direction a été créée, chargée spécialement pour cette mission (DPEA).

2. TARIFICATION

La tarification de l'eau potable au Maroc obéit à des impératifs économiques, financiers et sociaux. Le système tarifaire est aussi marqué par l'intervention directe des pouvoirs publics par le biais de la réglementation.

Une autre caractéristique du système de tarification réside dans la distinction entre les prix de vente à la production (vente d'eau aux régies) et le prix de vente à la distribution (vente d'eau directement aux usagers).



1. FORMATION ET COOPERATION

Un intérêt particulier est accordé à l'activité formation. 200 actions de formation continue au profit de 2000 participants dans les domaines liés à l'eau potable, l'assainissement, la maintenance et la gestion sont assurées chaque année.

La participation du personnel de société d'eau marocaine ou étrangère est également admise.

Par ailleurs, l'ONEP développe avec des organismes internationaux des activités de coopération scientifique, technique et financière.

2. SENSIBILISATION

Des campagnes de sensibilisation de la population à l'économie de l'eau ont été menées depuis une dizaine d'années par le biais des médias écrits et audiovisuels et par des actions spécifiques destinées particulièrement aux jeunes dans les écoles, colonies de vacances, les manifestations culturelles et sportives.

Les actions de sensibilisations conjuguées aux effets des mesures tarifaires ont permis de baisser le taux de la demande en eau.



3. DESSALEMENT ET DEMINIRALISATION

Dans les provinces du sud, l'ONEP est amené à recourir à la déminéralisation pour surmonter le problème de la salinité des eaux, voire à utiliser le dessalement de l'eau de mer (Ex : station de dessalement à Boujdour et Laayoune).

Les villes de Tarfaya et Samara sont aussi alimentées par des stations de déminéralisation.

4. ASSAINISSEMENT LIQUIDE

L'ONEP est impliqué dans les problèmes d'assainissement liquide, compte tenu de l'impact négatif des rejets des eaux usées urbaines et industrielles sur les ressources en eau.

5. AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

43 laboratoires décentralisés pilotés par un laboratoire central assurent d'une manière régulière et continue les contrôles physico-chimiques, bactériologiques de l'eau produite et distribuée pour garantir en permanence la potabilité de l'eau destinée à l'alimentation humaine.



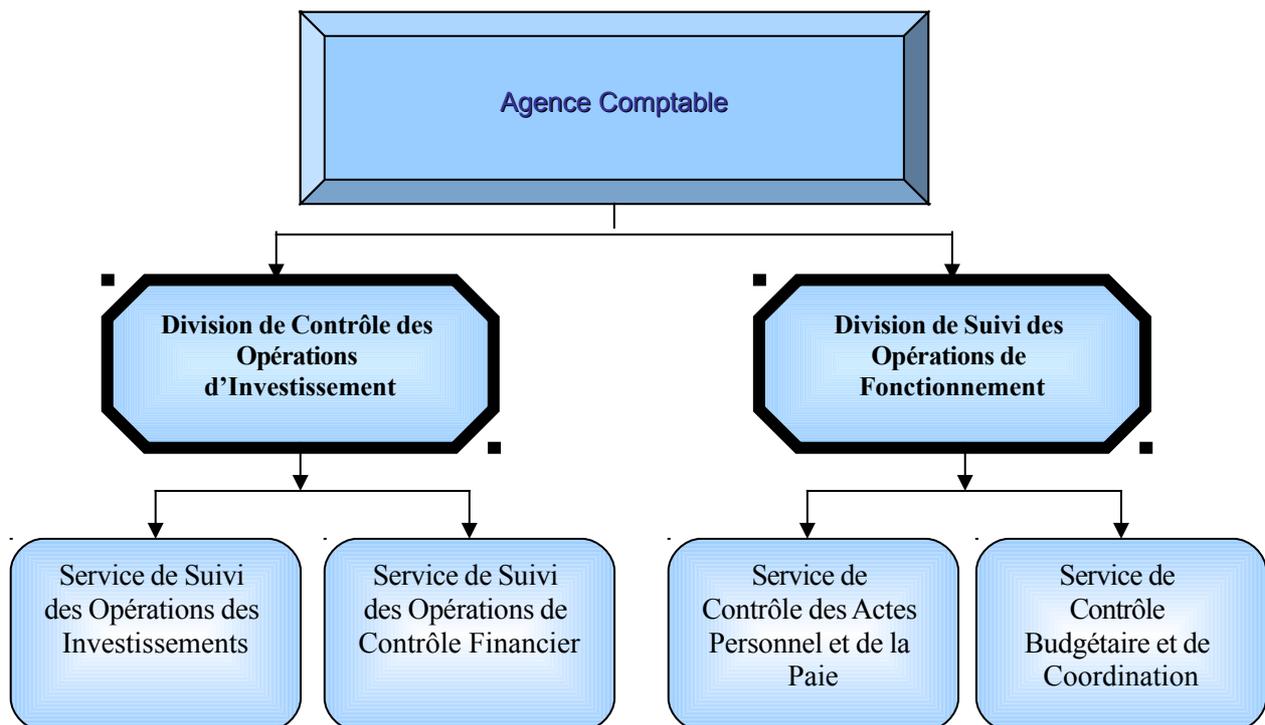
CHAPITRE 2 : L'AGENCE COMPTABLE

1. INTRODUCTION

Etant un établissement public, l'ONEP est soumis au contrôle financier de l'état, ce qui justifie l'existence d'une Agence Comptable organe de contrôle institutionnel dépendant du Ministère de l'Economie et de Finances, chargée du contrôle et suivi des budgets de l'ONEP, de la régularité et la conformité des opérations concernant les recettes et les dépenses de l'Office en vertu des lois et procédures en vigueur.

Avant d'exécuter le paiement des créances de l'Office, le Trésorier Payeur procède aux vérifications et aux contrôles prévus par les textes en la matière.

3. ORGANNIGRAMME



4. MISSIONS

A- LES TACHES DE CONTRÔLE :

a- Le Contrôle Budgétaire :

Avant toute vérification il faut que la dépense soit engagée conformément aux dispositions budgétaires. Autrement dit, la nature de l'opération doit être prévue par le budget de l'Office et imputée à la rubrique budgétaire correspondante avec disponibilité du crédit.

b- le Contrôle de Conformité :

Le contrôle de conformité porte essentiellement sur les pièces constituant le dossier de règlement. Celles ci doivent être conformes au niveau de la forme comme au niveau du fond :

De la forme : documents lisibles, sans surcharge.

Du fond : dûment renseignés et se rapportant au dossier objet du paiement.

c- le Contrôle de Régularité :

La régularité de la dépense vise à ce que l'opération soit valable au regard des procédures internes de l'Office, d'une part, et des textes législatifs et réglementaires d'autre part. Cependant, les trois étapes qui précèdent la phase du paiement à savoir ; l'Engagement, la Liquidation et l'Ordonnancement doivent faire l'objet de vérifications permettant au Trésorier Payeur d'apprécier la validité de la créance et la régularité de l'opération.

En effet, au niveau de chaque phase, le Trésorier Payeur est tenu de vérifier la régularité et la conformité des éléments suivants :

1. L'ENGAGEMENT : le rapport de jugement (respect des conditions de passation de la commande prescrites par le Décret du 30/12/1998) ;
2. LA LIQUIDATION : le décompte et la fiche de liquidation comptable ;
3. L'ORDONNANCEMENT : le Bordereau d'Ordonnancement et l'Ordre de Paiement.

Après ces trois étapes relevant des attributions de l'ordonnateur ou son délégué, le Trésorier Payeur procède au paiement de la créance de l'Office.

B- Les types de rejets effectués par l'Agence Comptable :

Dans le but de participer à la mise en place d'une procédure des achats propre à l'ONEP, l'Agence Comptable fait état des difficultés concernant le paiement des dépenses relevant du budget d'équipement et de fonctionnement (Marchés et Lettres de Commande). Ainsi peut-on déceler les cas de rejets suivants :

- Imputation budgétaire erronée ou non conforme.
- Dépassement par rapport au montant initial engagé.
- Omission de pièces constituant le dossier de règlement (Ordres de services, factures originales, cautions bancaires...)
- Non-distinction des dépenses de fonctionnement de celles de l'équipement
- Non-conformité de domiciliation bancaire.
- Défaut de références réglementaires.
- Dépenses engagées sans visa du contrôleur financier alors qu'il est requis.

Ainsi, parmi les objectifs majeurs de l'Agence Comptable dans ce cadre :

- Réduire les rejets et blocages au maximum.
- Améliorer les délais de paiement des créanciers.



CHAPITRE 3. TACHES EFFECTUEES

Traitement des dossiers après la réception du courrier :

A. Vérification des pièces :

B. Enregistrement des données dans une application

A : Vérification des pièces :

Type de dossiers	Pièce à contrôler
MARCHE	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du marché (copie marché, copie rapport de jugement, certificat administratif (marché négocie) • Renseignement des fiches de suivi de marché • Classement vertical (année, numéro)
Bon de Commande (BC)	<ul style="list-style-type: none"> • Bon de commande • Original de la facture • Montant • Domiciliation • Imputation budgétaire
ONE	<ul style="list-style-type: none"> • Montant • L'original de la facture et BT • Calcul du total pour prise en charge
Lettre de commande (LC)	<ul style="list-style-type: none"> • LC original timbrée ou justificatif • Montant en chiffre et en lettre • Imputation budgétaire • BT, DP, BOP, OP • Délai d'exécution • Ordre de service • Caution définitive • Police d'assurance • Rapport de jugement • Certificat administratif • Feuille de réception
Chèques (précepteurs et receveurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Idem que la LC
Régies autonomes	<ul style="list-style-type: none"> • Idem
SNEP	<ul style="list-style-type: none"> • IDEM

B : Enregistrement des données dans une application

Dans le cas où le dossier est complet elle procède de la manière suivante :

- Prise en charge
- Contrôle pour visa
- Signature de titre de paiement
- Retour pour apposition du cachet de signature et visa
- Dossier règlement
- Enregistrement : la phase règlement dans l'application

NB : si il y a un manque d'une pièce, ou une erreur empêchant le traitement du dossier, on établit les rejets

Exp : Bordereau d'envoi

Désignation	observations
Ci jointe :	Motif du rejet
Les pièces erronées	



CONCLUSION

Le stage est une phase miroir pendant laquelle la stagiaire est en mesure de connaître, mettre à l'épreuve et développer ses qualités, capacités et techniques professionnelles

Le stage est une bonne occasion pour frôler du travail et ses différents volets. Il permet aussi de capitaliser de nouveaux acquis en terme de professionnalisme et de sens d'adaptation, ce qui prépare le stagiaire à ce qui l'attend éventuellement dans son parcours professionnel.

Pour moi ce stage a été une utilité pour une meilleure acquisition, une bonne prise du métier et une période d'adaptation avec le monde du travail et tout cela grâce à tout le personnel de l'ONEP.